

Convention de prêt de l'exposition « »

CONVENTION ENTRE

L'Emprunteur :

Nom de l'établissement :

Nom du responsable :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Le Prêteur :

Nom de l'institution : Conseil départemental d'Eure-et-Loir, Pôle Education, Culture et Attractivité, Direction des Archives départementales.

Nom du responsable : Madame Cécile FIGLIUZZI, Directrice.

Adresse : Esplanade Martial Taugourdeau. Pont de Mainvilliers.

Code postal : 28028

Ville : Chartres Cedex

Téléphone : 02-37-88-82-20

Description de l'exposition :

Exposition constituée de panneaux

Dimensions des panneaux :

Chaque panneau est rangé et transporté dans une housse.

Un guide de montage des panneaux est fourni, ainsi qu'une clé.

Les parties conviennent de ce qui suit :

L'emprunteur demande le prêt de l'exposition, à savoir panneaux :

1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		

13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		

L'exposition sera présentée dans son établissement du
au.....

Le prêt de l'exposition est gratuit.

Transport et installation :

L'exposition sera transportée à l'aller et au retour par l'emprunteur, qui se charge de son installation.

Les panneaux seront rangés dans les housses de transport numérotées de 1 à 30.

L'exposition doit être présentée dans un local fermant à clé, à l'abri des allées et venues intempestives. Ce local ne doit pas être exposé au soleil.

Assurance :

L'emprunteur assurera l'exposition pour sa juste valeur marchande, comme cela est indiqué par le prêteur.

Chaque panneau emprunté doit être assuré pour une valeur de ... euros (somme en toutes lettres), le panneau d'appel pour une valeur de ... euros (somme en toutes lettres). L'emprunteur s'engage à fournir un certificat d'assurance avant le transport de l'exposition.

L'emprunteur s'engage à ne faire aucune modification aux pièces et à assumer tous frais résultant de la perte ou de dommages causés à l'exposition pendant le transport ou le séjour chez lui.

Droits :

Droits de reproduction : Les panneaux peuvent être reproduits, partiellement ou en totalité, sous réserve de demande d'autorisation auprès de la Direction des Archives départementales (Madame Cécile FIGLIUZZI)

En foi de quoi les parties ont signé en deux exemplaires

Date :

Signature de l'emprunteur :

Date :

Signature du prêteur :

Cécile FIGLIUZZI
Directrice des Archives
départementales d'Eure-et-Loir